

Portage du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) d'Alsace

21.9.2026 - | ARS Grand Est

L'ARS Grand Est lance un appel à manifestation d'intérêt pour identifier le porteur unique du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) couvrant l'ensemble du territoire alsacien. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 2 novembre 2026.

Objet et objectifs

Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) vise à identifier la personne morale unique qui assurera l'ensemble des missions du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) Alsace, conformément au Code de la santé publique.

Le candidat devra proposer son propre projet d'organisation, de gouvernance, de mobilisation des moyens et de coopération territoriale.

Le futur DAC devra notamment :

- proposer un point d'entrée unique pour les professionnels confrontés à des situations complexes ;
- assurer un appui global, quels que soient l'âge, la pathologie ou la situation des personnes accompagnées ;
- garantir une réponse équitable sur l'ensemble du territoire alsacien ;
- contribuer à la continuité des parcours et à la prévention des ruptures ;
- renforcer les coopérations avec les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux du territoire ;
- mettre en œuvre un observatoire territorial des ruptures de parcours ;
- utiliser les outils nationaux et régionaux applicables à la coordination des parcours.

Le projet devra également intégrer les ressources et expertises déjà présentes sur le territoire et prévoir une organisation permettant d'améliorer la lisibilité de l'offre d'appui pour les professionnels et les usagers.

Qui peut postuler ?

Peuvent candidater :

- les **structures associatives** ;
- les **groupements**, notamment les groupements de coopération sanitaire (GCS), groupements de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) ou groupements d'intérêt public (GIP), disposant d'une gouvernance équilibrée ;
- toute autre **structure, organisme ou établissement** en capacité de répondre aux exigences de l'AMI.

L'opérateur retenu devra disposer d'une capacité de pilotage opérationnel et de coordination partenariale. Il devra garantir une gouvernance équilibrée, une autonomie de gestion et de mise en œuvre ainsi qu'une stricte neutralité vis-à-vis des différentes parties prenantes.

Quelles sont les modalités de candidature ?

Le dossier de candidature devra présenter notamment la stratégie du candidat, son projet d'organisation et de gouvernance, son organisation en ressources humaines, son plan de transformation, son budget prévisionnel sur trois ans, sa démarche d'évaluation, ses partenariats et son calendrier de mise en œuvre.

Cahier des charges

Pour candidater : consulter les modalités dans le cahier des charges ci-dessous.

Cahier des charges AMI DAC Alsace (sept 2026) (pdf, 4.19 Mo)

Calendrier

- **21 septembre 2026** : publication de l'appel à manifestation d'intérêt ;
- **2 novembre 2026** : date limite de dépôt des candidatures ;
- **4 décembre 2026** : date limite de fin d'instruction des dossiers ;
- **2027** : démarrage du DAC.

Contact

ars-grandest-offre-soins@ars.sante.fr

<https://www.grand-est.ars.sante.fr/portage-du-dispositif-dappui-la-coordination-dac-dalsace>